GARAGE DES PROVINCES

2 RUE DE FRANCHE COMTE

69110 SAINTE FOY LES LYON
Tél: 04 78 25 67 79
contact@garagedesprovinces.fr
Siret: 39478958000013 - NAF: 4520A
TVA Intracom.: FR13394789580
EURL TERRAILLON au capital de 7622.46 euros

MAIRIE DE SAINTE FOY LES LYON

10 RUE DESHAYS
69110 SAINTE FOY LES LYON

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER
FACTURE 105919	06/06/2024		54352

REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT	N° VN/VO
12457	MAIRI12457		**06/06/2024** Par : -	

MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	OPB	MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR
RENAULT	VF1FC1FAF37831523	28/06/2007		KANGOO	953AWF69	67353	

NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE	AFFECTATION	Nbre PAGE
Atelier	1/1		

Vous avez été reçu par SYLVIE.

DÉSIGNATION		QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT	CT
REFIXATION DU SILENT BLOC	T1	0,50	93,33	46,67	2
REMPLACEMENT COQUE RETRO	T1	0,20	93,33	18,67	2
COQUE RETRO	AM	1,00	48,00	48,00	2
JEUX SILENT BLOC	AM	1,00	25,00	25,00	2
ELIMINATION DES DECHETS	ECO		1,58	**1,90 TTC**	2

renard impressions - Imprim'vert® - ☎ 02 33 81 83 00 - Version - 09/22

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'A PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

TVA	HT	NET À PAYER
27,99	139,92	**167,91**

C
F MAIRI12457
D 105919
M 06/06/2024
R 167,91
E 06/06/2024

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT 06/06/2024

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
2	139,92	20,00	27,99

No D.T. : 54352

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.
En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation (CGR).

avis clients
CITROEN ADVISOR
citroen.fr